



## ATTESTATION DE REUSSITE TESTIMONIAL

Le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II atteste que : *[Signature]*  
The Dean of the Faculty of Laws and Political Science of the University of Yaounde II testifies that

*NTUDI EBODE J.V.*

M..... NJIME LONTSI JESINTA.....

Né (e) le ..... 30 NOVEMBRE 1984 ..... à ..... BAMBENDA ..... Matricule ...04N661.....  
Born on the ..... at ..... Registration No.

a effectivement été reçu (e) aux examens donnant droit à ..... LA LICENCE EN DROIT .....  
has passed the prescribed examination for the award of ..... LA LICENCE EN DROIT .....

à la session de : ..... JUIN 2009 ..... année académique : ..... 2008/2009 .....  
during the session of : ..... academic year : .....

Option : ..... DROIT PRIVE ANGLOPHONE .....

Option :

Moyenne ..... 11,37 ..... Mention : ..... PASSABLE .....

Average

*SCIENTIA*

Mention : ..... PASSABLE .....

Grade

*ARTES*

Le diplôme définitif ne lui ayant pas encore été délivré tout crédit doit être accordé à la présente Attestation.  
Pending the issuance of the aforementioned degree, this Testimonial shall be given full credence.

Sois, le/la

10 MAI 2010

Le Doyen  
(The Dean,

N°: 15667

CodRATS



*Jacques Vidor Emmanuel Bekalli*  
Professeur  
Membre du Bureau  
Président du Comité d'Orientation  
Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

N.B. : Il n'est délivré qu'une seule attestation de réussite. Il appartient au titulaire d'établir lui-même et de faire certifier conformes les copies qui peuvent lui être nécessaires.

Only one copy of this testimonial shall be issued. It is in the interest of the holder to make as many certified true copies as he (she) may desire.